

PAR COURRIEL

Québec, le 23 octobre 2020

Madame Céline Remili  
Direction de la planification du territoire métropolitain  
Communauté métropolitaine de Montréal  
1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400  
Montréal (Québec) H3A 3L6  
[mireille.dion@environnement.gouv.qc.ca](mailto:mireille.dion@environnement.gouv.qc.ca)

Objet : **Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie**  
(section sud-ouest du secteur nord)

---

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le 28 octobre 2020 prochain à 13h compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Annie St-Gelais  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.



PAR COURRIEL

1. Dans votre bilan 2006-2016 – Bilan sommaire de la gestion des matières résiduelles, vous indiquez que les quantités récupérées ont progressé, passant de 148 kg/personne en 2006 à 252 kg/personne en 2016. Votre bilan 2017-2018 indique quant à lui que les quantités récupérées ont progressé en passant de 164 kg/personne en 2017 à 178 kg/personne en 2018.
  - Pouvez-vous expliquer pourquoi le montant récupéré en 2016, soit 252 kg/personne est plus élevé que ceux de 2017 et 2018 ?
2. L'une des cibles principales du PMGMR est une réduction des quantités éliminées à 600 kg/personne, ce qui inclut les ICI, les CRD et les boues. Vos bilans 2006-2016 et 2017-2018 indiquent une diminution à 290 kg/personne en 2016 et 260 kg/personne en 2018.
  - Ces chiffres incluent-ils les ICI, les CRD et les boues?
3. Votre bilan 2017-2018 du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles fait état d'une génération de matières résiduelles de 1 750 000 tonnes sur votre territoire en 2018 (DB17, p. 2).
  - Est-ce que ce nombre inclut les boues?
4. Dans le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, la figure 20 (DB1, p. 119) montre les besoins totaux (sans les boues) projetés pour la CMM de 2012 à 2013. La commission aimerait que vous déposiez :
  - Le détail des besoins totaux annuels projetés de 2012 à 2031, tel qu'il apparaît sur cette figure.
  - Les données annuelles de matières résiduelles générées par la CMM de 2012 à 2018 (sans les boues et avec les boues).